
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 485
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 19 octobre 2023, à 8 h
Adopté le 7 décembre 2023

SONT PRÉSENTS :

- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Richard Gagnon, membre
- M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

- M^{me} Corinne Charette, membre
- M^{me} Stéphanie Desforges, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre

SONT ABSENTS :

- M. Christian Cyr, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

SONT INVITÉS PAR TEAMS :

- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M^{me} Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale des services numériques
- M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
- M. Éric Santerre, directeur général des communications et des relations publiques, par intérim

1. **PRÉSENCES**

1.1 **Présences, avis de convocation – Quorum**

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.10.19.

2. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

3. **ORDRE DU JOUR**

3.1 **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.10.19.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. **PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS**

4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023**

Les membres demandent que soit précisée au procès-verbal du 21 septembre 2023 leur question sur la durée possible des investissements en matière d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière provenant du surplus de capitalisation. Avec l'intégration de cette précision et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est adopté par les membres. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.10.19.

4.2 **Suivi du plan de travail**

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des trois sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour et de ceux déplacés à la séance de décembre 2023. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.10.19.

4.3 **Tableau des suivis**

La vice-présidente et secrétaire générale survole le tableau des suivis déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 23.10.19. Elle met en lumière notamment de la confirmation du transfert des renseignements permettant la poursuite des prélèvements bancaires automatiques de l'ancien système vers la nouvelle solution informatique ainsi que l'organisation d'ateliers sur la planification stratégique.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une liste de procès-verbaux adoptés ;
- Une note d'information sur la répartition de surplus en matière de prévention ou de promotion en sécurité routière ;
- Des tableaux sur le niveau de disponibilité du service d'accès aux applications versus les interruptions non planifiées.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les membres pour leur présence.

Il revient rapidement sur la Soirée reconnaissance de la veille et sur l'opportunité qu'il a eue d'échanger quelques mots avec la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable (« Ministre »).

Aussi, il rappelle le rôle des membres du CA d'appuyer la direction de la Société et l'importance de mettre toutes leurs forces en commun.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 3 octobre 2023

En l'absence du président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH), un membre de ce comité informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 3 octobre 2023. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.10.19.

7.2 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité du 4 octobre 2023

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 4 octobre 2023. L'ordre du jour et le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.10.19.

Pendant le rapport de la présidente du CTIC, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Aux ressources humaines en technologies de l'information : le nombre d'employés à l'interne, leur expertise et les actions mises en place pour assurer leur rétention.

Aussi, la présidente du comité demande d'obtenir une note d'information relativement au bris technique survenu le lundi 16 octobre 2023.

7.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 5 octobre 2023

En l'absence de la présidente du comité actif-passif et audit, un membre de ce comité informe les membres présents des points discutés lors de la séance tenue le 5 octobre 2023. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de cette séance sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 23.10.19.

Pendant le rapport, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'audit des états financiers 2023 ;
- Aux plans d'action développés pour mitiger les risques résiduels.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 du 23.10.19, les documents suivants :

- Un tableau sur l'état de reprise des services liés au déploiement de SAAQclic ;
- Un tableau de bord SAAQclic ;
- Un topo des communications à venir ;
- Un suivi des communications relatives au remisage.

Le président-directeur général (PDG) commence son rapport en revenant sur le bris technique survenu le lundi 16 octobre 2023. Ainsi, il explique notamment le choix du moment pour réaliser l'exercice de maintenance des systèmes qui a précédé l'incident.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au choix du moment pour réaliser la maintenance des systèmes ;
- Au fonctionnement du « backup » ;
- Aux actions possibles pour amenuiser le risque d'un bris technique.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Le PDG informe les membres de sa rencontre avec la Ministre et son cabinet. Il mentionne avoir abordé les sujets suivants, soit : l'état de la situation des services à la clientèle, la décision prise par le CA relativement à la remise de capitalisation et son annonce publique, à laquelle pourrait être jointe celle sur l'ouverture du nouveau centre de services à Montréal, ainsi que la reprise des travaux sur la banque de photos de la Société.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- La séquence des annonces relatives à la remise de capitalisation ; les messages à diffuser, leur nombre et leur compréhension ;
- L'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal et son annonce ;
- La banque de photos : les risques de fraude et la planification des services pour les personnes ne voulant pas ou ne pouvant pas utiliser la solution qui pourrait être proposée.

Gestion d'entreprise

Le PDG rappelle les négociations ayant cours entre le secteur public et le gouvernement. Il informe les membres des travaux réalisés à la Société pour minimiser l'incidence d'une grève, le cas échéant.

Les membres échangent et posent une question en ce qui a trait aux actions pouvant être prises en amont d'une potentielle grève.

Le PDG poursuit son rapport et rappelle la nouvelle structure mise en place en 2022 à la Société voulant notamment que la sécurité routière soit la responsabilité de toutes les vice-présidences. Il rappelle également que les travaux de la Table de concertation en sécurité routière (« Table ») à la Société seront présentés plus régulièrement aux séances du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines.

À leur tour, les membres rappellent l'opportunité qu'avaient deux de ceux-ci de rencontrer les responsables de la Table pour échanger plus en détail de sécurité routière.

Ensuite, le PDG informe les membres que la Société suit les développements du dossier en lien avec le recours des contrôleurs routiers devant le Tribunal administratif du travail.

Pour conclure ce volet de son rapport, le PDG rappelle le départ à la retraite du vice-président à l'expérience numérique qui était connu depuis une année déjà. Aussi, il mentionne que le processus de dotation du poste est en cours, et ce, en respect des règles établies pour ce type de poste.

Employés

Le PDG informe les membres d'une rencontre avec le comité ministériel sur l'organisation du travail. Il souligne ne pas avoir d'enjeu à porter à leur attention.

Il ajoute qu'une rencontre avec tous les cadres de la Société est prévue le 24 octobre 2023 où il sera question notamment de la planification stratégique, de l'expérience employé ainsi que de l'image de marque de la Société.

Rayonnement

Le PDG informe les membres d'une conférence offerte par le vice-président à l'expérience numérique à la JIQ qui est l'événement affaires & technologies de l'information. Il ajoute que le vice-président offrira également sa conférence aux gestionnaires de la Société.

Les membres demandent d'avoir accès à une captation de la conférence.

En terminant son rapport, le PDG souligne que les employés de la Société participeront à l'Opération Nez rouge et invite les membres à faire de même.

Monsieur Olivier Normandin, membre, quitte la séance.

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note portant sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un napperon sur les critères d'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un projet de résolution ;
- Une annexe au projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que l'évaluation annuelle de la performance d'un CA est une composante essentielle d'une saine gouvernance d'entreprise. Elle ajoute qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique (CGE) a notamment pour fonction d'élaborer les critères d'évaluation pour le fonctionnement du CA ainsi que pour ses membres; critères qui sont par la suite approuvés par le CA.

Elle rappelle aussi que le CGE a convenu de mandater la Direction générale des partenariats et de la performance corporative de la Société pour la réalisation de toutes les étapes du processus d'évaluation.

Puis, la vice-présidente et secrétaire générale propose de reconduire les critères actuels et présente des bonifications à ceux-ci. En terminant, elle informe les membres des prochaines étapes de réalisation de l'évaluation de la performance du CA.

Les membres demandent comment se fait la rétroaction de cet exercice. La vice-présidente et secrétaire générale répond qu'elle se fait notamment par une présentation au CGE des principaux résultats et une rencontre individuelle entre le PCA et chacun des membres.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 6 septembre 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Louise Champoux-Paillé et appuyée par monsieur Stéphan Deschênes :

Résolution

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique élabore les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;

ATTENDU QU'en vertu de cette même loi, un conseil d'administration qui y est assujéti doit approuver ces critères ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a revisité les critères d'évaluation évoqués ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver les critères d'évaluation proposés ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation ci-annexés.

Résolution AR-3122 du 23.10.19

10. PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027 – RÉSOLUTION

Le directeur de la performance corporative se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note sur le plan d'action de développement durable 2023-2027 ;
- Le *Plan d'action de développement durable 2023-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec* (PADD) ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres que le gouvernement a adopté une nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable* et que la Société a élaboré son nouveau PADD à la lumière de celle-ci, notamment. Elle ajoute que le PADD s'appuie également sur, entre autres outils, le Plan stratégique 2021-2025 ainsi que la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025.

Les membres sont invités à poser leurs questions étant donné qu'ils ont pris connaissance de la documentation.

Ainsi, les membres posent une question en ce qui a trait à la cible 2027, établie à « niveau avancé », pour l'action « Améliorer le niveau de performance numérique environnementale ».

En réponse à la question soulevée, le directeur informe les membres que la cible de cette action est déterminée par le gouvernement. Par ailleurs, il ajoute que le plan peut être ajusté jusqu'au 31 décembre 2024, au besoin.

En terminant, les membres demandent que soit modifié le verbe « souhaiter » par un verbe d'action plus affirmatif à l'extrait suivant de la page 9 : [...], la Société *souhaite* intégrer des critères d'évaluation environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

Au moment de parcourir le projet de résolution, il est rappelé que l'information pertinente a été présentée le 6 septembre 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dits favorables à l'adoption de la résolution proposée. De plus, il est souligné que les renseignements pertinents ont également été présentés aux membres du CSRCRH le 3 octobre 2023, pour information.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Richard Gagnon et appuyée par madame Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Plan d'action de développement durable de la Société de l'assurance automobile du Québec en application de l'article 15 de la *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.1.1) relatif à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan d'action de développement durable de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3123 du 23.10.19

11. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 30 JUIN 2023 ET PRIORITÉS 2023 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative se joignent aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.10.19, les documents suivants :

- Une note sur le suivi de la performance au 30 juin 2023 et sur les priorités 2023 ;
- Un napperon sur le suivi de la performance pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 ;
- Un napperon sur les priorités de la Société sur un horizon de six mois.

Les membres sont invités à poser leurs questions. Ainsi, ils échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le taux de roulement du personnel à la Société et dans les organisations comparables de la fonction publique québécoise ;
- Le nombre de plaintes suivies et les suites qui leur sont données ;
- Le rehaussement de la rémunération des préposés au permis et à l'immatriculation ;
- La formation des personnes œuvrant chez les mandataires.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

12. PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION POUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – INFORMATION

La directrice générale principale des services numériques se joint aux membres du conseil.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.10.19, le document suivant :

- Une note sur la perception de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que la Société percevra, pour la CMM, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes (TIV) dans tout le Grand Montréal à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle rappelle également que la Société perçoit déjà une telle taxe pour la Ville de Montréal.

La directrice générale principale présente les travaux réalisés à ce jour ainsi que les grands jalons du projet. Aussi, elle souligne que l'échéancier du projet est respecté et que les essais se déroulent très bien.

Pour sa part, le directeur général mentionne les échanges réguliers entre la Société et la CMM afin de faire les arrimages nécessaires en ce qui a trait aux activités de communication.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le rôle de mandataire de la Société en percevant la TIV ;
- Les tests informatiques et la gestion du risque ;
- Les coûts associés à l'exercice ;
- L'émetteur des communications afférentes au projet.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que la directrice générale principale des services numériques quittent la séance.

13. STRATÉGIE DE MARKETING SUR LA REMISE DE CAPITALISATION 2024 – DISCUSSION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général des communications et des relations publiques, par intérim, se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 23.10.19, le document suivant :

- Une note sur les moyens de communication pour promouvoir la remise d'excédent de capitalisation 2024.

Les membres sont invités à poser leurs questions. Ainsi, ils échangent, émettent des commentaires et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le comportement des conducteurs pendant la pandémie ;
- L'occasion favorable de diffuser différents messages, tels que l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal, la saine gestion du Fonds d'assurance, les services de SAAQclic et les autres mesures mises en place par la Société avec l'excédent de capitalisation ; le nombre de messages ici nommés et les choix à faire ;
- L'opportunité de faire une autre annonce positive avec l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Les moyens de communication à privilégier selon la clientèle ; le taux de pénétration de la radio, notamment en région ; l'intérêt des gens en région pour l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Le début de la période de déploiement des moyens de communication proposés ;
- La stratégie de communication entourant le dernier congé de paiement de la contribution d'assurance sur le permis de conduire.

Les membres favorisent le scénario 1 présenté à la documentation déposée à l'actuel procès-verbal et d'y ajouter la diffusion d'un message radio.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général des communications et des relations publiques, par intérim, quittent la séance.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le jeudi 7 décembre 2023, à 8 h.

16. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG. Ils conviennent d'adopter la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (« politique de rémunération ») ainsi que le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* sont sous la responsabilité du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration, pour la détermination de la rémunération de base dans le cadre de la structure salariale fixée par le conseil;

ATTENDU QU'aucun nouvel événement, depuis l'analyse portant sur la rémunération des dirigeants de la Société présentée aux membres du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines en septembre 2022 ne justifie de procéder à l'évaluation comparative annuelle portant sur la structure salariale des vice-présidents de la Société pour l'exercice en cours;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés en 2022 et qu'un processus d'évaluation de leur performance a été réalisé par le président-directeur général alors en poste;

ATTENDU QUE, compte tenu du déploiement de la livraison 2 de CASA, aucun ajustement à la structure salariale proposé pour les vice-présidents n'a été présenté à la séance du conseil d'administration du 23 mars 2023, tel que prévu à son plan de travail;

ATTENDU QUE le contexte actuel n'est pas favorable à l'octroi, aux vice-présidents, d'une hausse salariale;

ATTENDU QUE la politique de rémunération prévoit que pour les postes de vice-présidents, la Société désire offrir une rémunération globale qui puisse être, à certaines conditions, supérieure à son marché, tout en maintenant un écart raisonnable avec le salaire du président-directeur général;

ATTENDU QUE le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration et qu'il appartient à ce dernier de fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE les paramètres déterminés par le gouvernement lors de la nomination du premier dirigeant peuvent varier en fonction de la personne à être nommée;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que l'écart raisonnable prévu à la politique de rémunération est en lien avec le salaire associé au poste de premier dirigeant d'un organisme du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les appellations prévues à la politique de rémunération pour tenir compte notamment des changements introduits par la législation et apporter toute autre modification de concordance le cas échéant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement du régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* pour préciser que le président-directeur général est responsable de son application;

ATTENDU QUE le comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines recommande l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'aucune augmentation salariale ne soit octroyée aux vice-présidents pour l'année 2023;

QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération demeure la même qu'en 2022;

QUE la *Politique de rémunération Guide de gestion des salaires Programme d'intéressement* des vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec soit modifiée pour tenir compte de ce qui suit :

- Préciser que le salaire maximal d'un vice-président doit avoir un écart raisonnable (situé autour de 4 000 \$) avec le maximum de l'échelle associé au niveau 9 de la classe d'emploi de premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement prévu aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 et ses modifications subséquentes;
- Modifier les appellations pour tenir compte notamment des changements introduits par la législation et apporter toute autre modification de concordance le cas échéant;
- Ajuster le titre de l'annexe A, « structure 2022 » par « structure 2023 »;

Structure 2023

Niveau	Poste	Minimum	Max normal	Max mérite
1	- VP à l'accès sécuritaire au réseau routier - VP aux contributions d'assurance, finances et contrôle organisationnel - VP à l'expérience numérique - VP aux affaires juridiques et corporatives - VP aux services aux assurés - VP aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé	197 600 \$	247 000 \$	296 400 \$
2	VP au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	179 600 \$	224 500 \$	269 400 \$

Échelle de Vice-présidents avec deux points témoins proposés comme outil de communication

Classe	Minimum	Max normal A	Max normal B	Max mérite
VP	179 600 \$	224 500 \$	247 000 \$	296 400 \$

QUE soit suspendue l'application aux vice-présidents de la Société des ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur, prévue à la politique de rémunération jusqu'à l'obtention d'un avis externe;

QUE la rémunération des vice-présidents se doit de demeurer concurrentielle à celle offerte au marché pour des postes comparables, et que pour ce faire, une étude de positionnement au marché continuera d'être effectuée de façon périodique;

QUE le Règlement du régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents et la Société de l'assurance automobile du Québec soit précisé pour préciser que son application est sous la responsabilité de son président-directeur général;

QUE le conseil d'administration approuve la grille suivante :

Nom	Salaire au 1 ^{er} janvier 2023	Salaire reconnu pour le régime de retraite au 1 ^{er} janvier 2023
Karl Malenfant	249 011 \$	296 400 \$
Dave Leclerc	249 011 \$	261 820 \$
Martin Simard	235 725 \$	235 725 \$
Francine Lépinay	228 990 \$	228 990 \$
Marie-Eve Beaulieu	226 745 \$	N/A (cotise au RRAS)
Guy Tremblay	225 774 \$	225 774 \$
Jean-Philippe McKenzie	197 600 \$	197 600 \$

Résolution AR-3124 du 23.10.19

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H

Président



Secrétaire générale